



## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS MÉNAGERS ?

**Étape 1 :**  
Dépôt de bac roulant présenté par l'utilisateur

**Étape 2 :**  
Collecte par la CABBALR



**Étape 3 :**  
Direction le centre de valorisation énergétique de la CABBALR pour incinération et valorisation des déchets (production de vapeur, de chaleur pour le réseau de chaleur, d'électricité à l'aide d'un turbo alternateur)

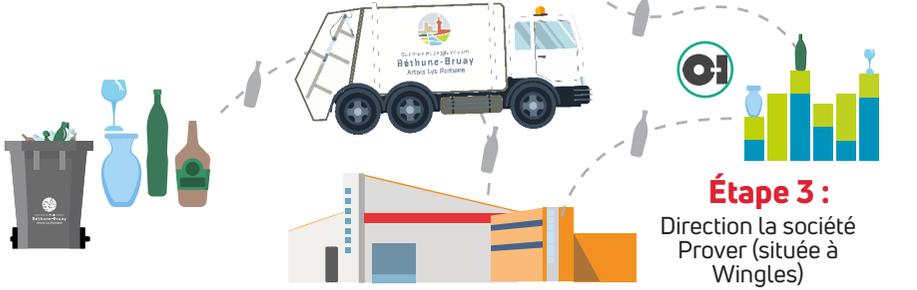


## QUE DEVIENT LE VERRE ?

**Étape 1 :**  
Dépôt du verre dans les conteneurs à verre

**Étape 2 :**  
Collecte par la CABBALR

**Étape 4 :**  
Valorisation du verre par la société OI (située à Wingles)



**Étape 3 :**  
Direction la société Prover (située à Wingles)

# Collecte des déchets à Béthune : ce qui change au 15 septembre 2024



### ÉDITO

Cher(e)s Béthunois(e)s,



Depuis 2017, notre engagement dans la démarche Smart City vise à relever les grands défis de notre société et à faire de Béthune une ville durable, innovante et collaborative. Notre plan d'actions stratégiques à l'horizon 2032 nous a conduit à nous fixer un défi ambitieux : réduire de **15 %** la production de déchets.

Dès 2023, nous avons mis en place de nouvelles pratiques de collecte visant à mieux trier et à mieux valoriser les déchets. Déjà, les premiers résultats sont encourageants et je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre implication. Nous devons poursuivre nos efforts. Il y va du respect de l'environnement et de notre cadre de vie.

Ainsi à partir du **15 septembre 2024**, de nouvelles pratiques de collecte harmoniseront le ramassage des déchets. Il s'agit de nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et faciliter les conditions de ramassage par les agents. Pour mieux comprendre les changements mis en place dès le **15 septembre 2024**, je vous invite à consulter ce petit guide pratique.

Sachez pouvoir compter sur notre accompagnement pour vous proposer des solutions adaptées à chacun afin que cette transition se fasse dans les meilleures conditions et dans la solidarité. Ensemble, continuons à agir pour un avenir plus durable !

Olivier Gacquerre  
Maire de Béthune



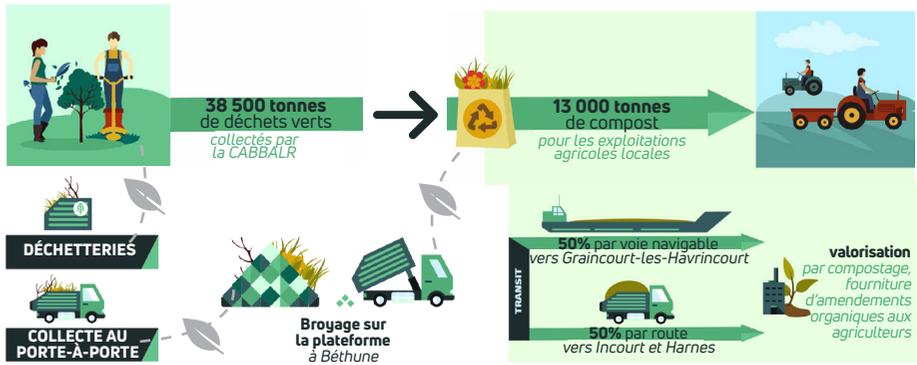
## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS RECYCLABLES ?

**Étape 1 :**  
Dépôt de bac roulant présenté par l'utilisateur

**Étape 2 :**  
Collecte par la CABBALR



## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS VERTS



**Vous avez une difficulté pour sortir vos poubelles ?**

Contactez notre Centre Communal d'Action Sociale !  
**03 21 01 63 10**